

...TRIBUNE LIBRE...

« Il n’y aura pas de transition sans réponse efficace à la précarité énergétique ! »

Christophe ROBERT, Délégué général de la Fondation Abbé Pierre



« A l’évidence, les politiques publiques se sont intensifiées depuis 2010 et plus récemment avec la loi de transition énergétique : CEE, objectifs de rénovation, programme Habiter mieux... Mais le nombre de ménages touchés continue d’augmenter de sorte qu’il faut redoubler d’efforts. »

« Un nombre croissant de personnes se privent de chauffage : en 2013, selon l’Insee, 19% des ménages déclaraient avoir eu froid dans l’année, principalement pour des raisons financières (11% en 1996). Selon l’ONPE, 1 million de ménages sont gravement touchés par la précarité énergétique et une étude initiée par la Fondation montre que la privation de chauffage a un

impact sur des pathologies aiguës et chroniques (maladies cardio-vasculaires, respiratoires, dépressions...), constituant ainsi un réel problème de santé publique.

La précarité énergétique est diffuse et irrigue au-delà de la grande exclusion. Méconnaissant les dispositifs existants pour les aider, refusant parfois de s’y adresser de peur d’être assimilés aux « exclus », les personnes touchées restent souvent invisibles. Le premier enjeu est donc de repérer et d’aller à la rencontre de ceux qui sont contraints de vivre dans des passoires thermiques : propriétaires qui n’ont pas toujours les moyens de financer seuls les travaux nécessaires ou locataires qui n’ont pas la possibilité de louer un logement performant.

A l’évidence, les politiques publiques se sont intensifiées depuis 2010 et plus récemment avec la loi de transition énergétique : CEE, objectifs de rénovation, programme Habiter mieux... Mais le nombre de ménages touchés continue d’augmenter de sorte qu’il faut redoubler d’efforts. A ce jour, les logements sociaux et les propriétaires-occupants de maisons individuelles disposent d’aides plutôt adaptées. Mais tout ou presque reste à faire sur les copropriétés et le parc locatif. Concernant le locatif, au-delà des aides financières, il faut envoyer un signal fort aux bailleurs pour les pousser à

faire les travaux indispensables. La loi de transition énergétique intègre aux conditions de mise en location un critère de performance énergétique. Le décret d'application qui doit sortir devra être clair en prévoyant par exemple que les logements avec la plus mauvaise étiquette énergétique ne puissent plus être loués à partir de 2020, puis 5 ans plus tard en ciblant la classe d'en dessous...

Mais la priorité reste de rénover massivement les passoires thermiques. Et si traiter plusieurs millions de logement dans un court délai représente un investissement important, la gravité de la situation et les possibilités de retour sur investissement (économie de dépenses de santé, recettes fiscales, emplois non délocalisables, réduction des importations d'énergie) doivent motiver des mesures ambitieuses.

Enfin, il faut conjuguer ces interventions qui produiront des effets sur le long terme, avec des interventions palliatives : un « bouclier énergétique » d'aide aux paiements des factures est indispensable à l'heure où les tarifs sociaux et le chèque énergie en cours d'expérimentation sont insuffisants en raison d'un système trop complexe et surtout d'un montant des aides qui ne permet pas d'agir sur la privation.»

Rendez-vous aux Assises Européennes de la Transition Énergétique de Bordeaux 2017, le 25 janvier 2017, à 11h30, pour assister à la plénière d'introduction « Précarité énergétique : quelles nouvelles pistes pour y faire face ? », menée par Christophe ROBERT et, également, **Bruno Léchevin** - Président, ADEME, **Florence GILBERT** – Directrice Générale de Wimoov et Présidente du Laboratoire de la Mobilité Inclusive, et **Silvia Rosales-Montano** - Directrice d'études, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Pour plus d'informations sur la Fondation Abbé Pierre : <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

[Retour au site web des Assises Européennes de la Transition Énergétique](#)